

Coalition pour l'application du PMAD — Corridor forestier Châteauguay-Léry



REGROUPEMENT DES
CITOYENS DE LÉRY



Communiqué de presse Pour diffusion immédiate

En réponse au communiqué de presse de la Ville de Léry émis le 9 juillet 2013: Nous demandons au conseil municipal de Léry de mettre en pratique ce qu'il avance.

(Châteauguay, le 12 juillet 2013) Notre coalition de citoyens et de groupes environnementaux se reconnaît dans la demande d'engagements pour la protection du Corridor forestier Châteauguay-Léry exprimée par le conseil municipal de Léry auprès des ministres Jean-François Lisée et Sylvain Gaudreault et de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

Ces demandes reprennent des recommandations déjà énoncées dans nos mémoires déposés dans le cadre de la consultation sur le Plan d'Aménagement et de Développement (PMAD) à la CMM. Elles font d'ailleurs suite à de semblables demandes que nous avons récemment soumises aux ministres des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT), du Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) ainsi qu'à la CMM.

Par contre, nous tenons à relever quelques-unes des récentes décisions du conseil municipal de Léry qui vont dans le sens contraire de la volonté de protection exprimée dans le communiqué de presse. Des décisions qui ont plutôt contribué à mettre des embûches à la conservation et à la mise en valeur du Corridor forestier Châteauguay-Léry, un projet pourtant ciblé comme prioritaire dans le plan de mise en œuvre du PMAD de la CMM.

- Malgré les recommandations de la CMM et de ses citoyens, la Ville de Léry a refusé d'adopter une réglementation contraignante sur l'abattage des arbres dans la zone ciblée par le PMAD. Cette seule action aurait eu pour effet de bloquer temporairement toutes demandes de développement résidentiel dans le secteur, de ralentir la spéculation foncière et la hausse de la valeur des terrains. Pourtant, le conseil n'a pas posé ce geste.
- Contre toute logique apparente, le conseil municipal de Léry a appuyé une demande d'autorisation d'intervention en milieu humide pour des fins de développement résidentiel (demande 200335522 MDDEFP) dans le cœur même du Corridor forestier Châteauguay-Léry. Il s'agit d'un projet d'un peu plus de 60 hectares qui couperait en deux le corridor forestier.

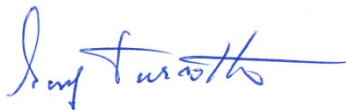
- Concrètement, depuis trois ans, ce conseil a systématiquement refusé de travailler avec des organismes régionaux voués à la protection des milieux naturels.
- Ce même conseil s'est empressé d'adopter, en pleine saison estivale, un plan d'urbanisme qui programme le développement résidentiel intensif de la presque totalité du territoire, avant que la MRC de Roussillon n'adopte des règlements de conformité au PMAD. Cela démontre une fois de plus que ce conseil municipal n'avait aucune réelle intention de protéger sa nature ou la biodiversité incroyable et unique au Québec qu'on retrouve dans le Corridor forestier Châteauguay-Léry.
- Enfin, le maire de Léry s'est objecté récemment à l'adoption par la MRC de Roussillon d'un règlement de contrôle intérimaire (RCI) qui protégerait l'intégrité des milieux naturels jusqu'à ce qu'une protection permanente soit mise en place.

Si le conseil municipal de Léry entend promouvoir la protection de son milieu naturel comme il le prétend, alors que ses faits et gestes nous démontrent le contraire, nous nous demandons pourquoi, du point de vue de l'intérêt public, dépenser de l'argent des contribuables pour retenir les services d'une firme de relations publiques afin de faire passer un message auquel la majorité de la population adhère déjà, soit la protection de notre environnement.

Néanmoins, notre coalition appuiera toutes réelles démarches qui pourraient mener à la protection du Corridor forestier Châteauguay-Léry et assure le conseil municipal de Léry de sa disponibilité et de sa pleine et entière collaboration pour travailler dans ce sens avec lui ainsi que l'ensemble des autres intervenants gouvernementaux.

-30-

Pour plus de détails sur cet enjeu environnemental, nous vous invitons à communiquer avec nos porte-paroles :



Guy Turcotte
514 970-7475
sos.fern@sympatico.ca

SOS Forêt
FERNAND-SEGUIN



Michel Robillard
514 500-5804
citoyenrobillard@gmail.com

REGROUPEMENT DES
CITOYENS DE LÉRY



Luc L'Écuyer
450 698-3133 poste 230
luc.lecuyer@heritagestbernard.qc.ca

 Héritage
Saint-Bernard



1, rue de l'Hôtel-de-ville
Ville de Léry (Québec) J6N 1E8
Téléphone : (450) 692-6861
Télécopieur : (450) 692-6881

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

Boisé de Châteauguay-Léry

**La Ville de Léry demande au gouvernement
de concrétiser ses engagements**

Léry, le 9 juillet 2013 – La Ville de Léry a adopté hier une résolution pour demander au gouvernement du Québec et à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) de préciser leurs engagements concernant la protection et l'acquisition du boisé de Châteauguay-Léry. Par cette résolution, la Ville souhaite également rappeler que ses pouvoirs réglementaires ne lui permettent pas d'interdire le développement immobilier dans le boisé de Châteauguay-Léry. Désigné bois d'intérêt métropolitain au Plan d'aménagement et de développement (PMAD), la partie privée de ce boisé comporterait environ 130 hectares sur le territoire de Léry et pourrait valoir jusqu'à 38 M\$, selon les estimations de la Ville. Ainsi, même si la petite municipalité de 2 341 habitants (dont seulement environ 940 payeurs de taxes) voulait se porter acquéreur du boisé, elle n'en aurait tout simplement pas les moyens financiers.

« Nous espérons que les ministres Jean-François Lisée et Sylvain Gaudreault, qui ont annoncé récemment près de 150 M\$ d'investissements pour acquérir des terrains dans cinq secteurs prioritaires de la CMM, dont le boisé Châteauguay-Léry, précisent le plus rapidement possible combien ils consacreront à l'achat de terrains dans le boisé et quand ils envisagent d'en faire l'achat. Nous avons besoin de connaître cela pour finaliser notre travail de mise à jour de nos outils d'urbanisme », a déclaré le maire de la Ville de Léry, M. Yvon Mailhot.

Depuis le début du processus de révision du plan et des règlements d'urbanisme de Léry, plusieurs citoyens et groupes environnementaux ont exprimé le souhait de conserver le boisé intact. Aujourd'hui, le maire sollicite leur appui ainsi que celui des élus et des intervenants socioéconomiques de toute la région : « Le boisé de Châteauguay-Léry est un des derniers boisés d'envergure de la Rive-Sud. Je souhaite que l'on s'unisse tous pour obtenir du gouvernement qu'il concrétise ses engagements. »

– 30 –

Source : Ville de Léry
Renseignements : Dale Stewart, directeur général et secrétaire-trésorier
dstewart@ville.lery.qc.ca
450 692-6861, poste 201

p.j. Résolution adoptée



1, rue de l'Hôtel-de-ville
Ville de Léry (Québec) J6N 1E8
Téléphone : (450) 692-6861
Télécopieur : (450) 692-6881
Courriel : villedelery@videotron.ca

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Léry, tenue le 8 juillet 2013 en la Salle Adolphe-Leduc, et à laquelle sont présents :

M. le conseiller Lee Royko
M. le conseiller Adrien Desrochers
M. le conseiller Albert Brault
M. le conseiller Thomas L. Oliver
M. le conseiller Eric Parent
Mlle la conseillère Olivia Goodfellow

formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Yvon Mailhot

Est également présent : M. Dale Stewart, directeur général et secrétaire-trésorier

2013-07-117 BOISÉ DE CHÂTEAUGUAY-LÉRY

CONSIDÉRANT QUE le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) désigne le boisé de Châteauguay-Léry parmi les 31 bois d'intérêt métropolitain ;

CONSIDÉRANT QUE le boisé de Châteauguay-Léry est situé en zone blanche, et que le développement y est autorisé ;

CONSIDÉRANT QU' au schéma d'aménagement révisé (SAR) de la municipalité régionale de comté (MRC) de Roussillon, le boisé de Châteauguay-Léry est actuellement situé dans une zone d'affectation multifonctionnelle et que cette zone permet le développement d'une densité minimale de 14 logements à l'hectare ;

CONSIDÉRANT QUE les terrains du boisé de Châteauguay-Léry situés à Léry appartiennent à des propriétaires privés, et que certains propriétaires ont déjà déposé des demandes de lotissement et d'abattage d'arbres pour construire environ 200 unités unifamiliales conformément au règlement de zonage en vigueur, qui autorise l'habitation de faible densité dans ce secteur ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry révisé actuellement son plan et ses règlements d'urbanisme afin d'encadrer le développement dans le boisé, mais qu'elle ne peut interdire le développement, notamment en zonant le boisé « conservation », puisqu'il s'agirait d'une forme d'expropriation déguisée ;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'acquisition des terrains du boisé de Châteauguay-Léry situés à Léry sont évalués à environ 38 M\$, selon le prix payé (2,91 \$/pi²) par la Ville de Châteauguay en 2013 pour un terrain en zone blanche dans la partie du boisé située à Châteauguay ;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'acquisition estimé de ces terrains serait d'environ 2 M\$ si le boisé était en zone verte, c'est-à-dire n'autorisant que les activités agricoles par exemple, selon le prix payé (0,17 \$/pi²) par la Ville de Châteauguay en 2013 pour un terrain en zone verte dans la partie du boisé située à Châteauguay ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry ne compte que 2 341 habitants, dont environ 940 payeurs de taxes ;

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur et ministre responsable de la région de Montréal, M. Jean-François Lisée, et le ministre des Transports et ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Sylvain Gaudreault, viennent d'annoncer des acquisitions et des projets de mise en valeur de près de 150 M\$ dans cinq secteurs prioritaires, dont le boisé de Châteauguay-Léry, afin de permettre la réalisation de la Trame verte et bleue au cours des six prochaines années ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Lee Royko
Appuyé par M. le conseiller Eric Parent

QUE la Ville de Léry :

- Informe le gouvernement du Québec et la CMM de l'impossibilité pour la Ville de Léry d'interdire le développement immobilier **imminent** dans le boisé, faute de pouvoirs réglementaires suffisants, ou d'acquérir ces terrains situés en zone blanche, faute de moyens financiers suffisants.
- Demande au gouvernement du Québec et à la CMM d'intervenir **dans les plus brefs délais** pour concrétiser la volonté de protéger le boisé de Châteauguay-Léry.
- Demande au gouvernement du Québec et à la CMM de préciser **le plus rapidement possible** le montant qu'ils prévoient investir pour acquérir et protéger les terrains privés du boisé de Châteauguay-Léry en tenant compte du fait que ce bois d'intérêt métropolitain est situé en zone blanche et que, en conséquence, l'acquisition des terrains se fera à un coût beaucoup plus élevé qu'ailleurs, rendant la formule de partage des coûts d'acquisition des terrains à parts égales entre la municipalité, la CMM et le gouvernement du Québec irréaliste et inadaptée à une municipalité de petite taille.
- Sollicite des rencontres auprès des ministres concernés à cet effet.
- Informe et sollicite l'appui des élus et des intervenants socioéconomiques et environnementaux de la région à l'égard de ce dossier.

Adoptée à l'unanimité

Copie certifiée conforme
Donnée à Ville de Léry
Ce 9 juillet 2013

Dale Stewart
Directeur général et secrétaire-trésorier

«La présente résolution est sujette à ratification lors de la prochaine séance du Conseil municipal»